

PROJET DE LOI  
AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA CONVENTION  
INTERNATIONALE SUR LA PROTECTION DES DROITS DE TOUS  
LES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET DES MEMBRES DE LEUR  
FAMILLE, ADOPTEE LE 18 DECEMBRE 1990 A NEW YORK

Adopté par le Gouvernement

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée le 18 décembre 1990, à New York.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 09 octobre 2019



Selom Komi KLASSOU